RECU EN PREFECTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux: Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon: M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure: M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay: M. Gilles ORY Praillans: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy: M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert SAVIGNET (châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Devecey: M. Michel JASSEY Fontain: Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois: Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille: M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Devecey: M. Michel JASSEY Fontain: Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon: M. Jean-François MENESTRIER Dan

Etaient absents:

Besançon: M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Chevroz: M. Yves BILLECARD Deluz: M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN La Chevillotte: M. Roger BOROWIK Larnod: M. Hugues TRUDET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saône: M. Yoran DELARUE Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: M. Jean-Noël BESANCON Venise: M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants: F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires: B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004897

Rapport n°3.13 - Enseignement supérieur et recherche - projet ISIFC - Election des membres de la commission d'appel d'offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

Enseignement supérieur et Recherche- Projet ISIFC Election des membres de la commission d'appel d'offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission: Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023	Montant prévu au budget 2019 : 1 107 920 €
« Campus La Bouloie »	Montant de l'opération : 5 M€

Résumé:

Le contrat de développement métropolitain conclu entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Grand Besançon Métropole prévoit une étude de requalification urbaine du campus Bouloie-Temis et le lancement d'une première phase d'opérations à court terme (5 ans) dont la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Institut Supérieur d'Ingénierie de Franche-Comté (5,0 M€ TDC HT). Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Communautaire a autorisé l'ouverture du concours et fixé la composition du jury. Cette composition a été modifiée par une délibération du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, notamment par la création d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique. La présente délibération organise l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres dédiée au projet.

I. Contexte

Reconnu internationalement, l'ISIFC forme actuellement 162 étudiants. Au regard de l'attractivité de l'institut et de son rôle stratégique au sein de la filière santé du territoire de Grand Besançon Métropole, il est envisagé, à court et moyen terme, d'atteindre un effectif global de 320 étudiants. Actuellement hébergée dans des locaux tertiaires de 750m2, l'école a besoin, pour atteindre cet objectif, de nouveaux locaux adaptés à cette croissance et ses activités.

Cette construction s'intègre dans le schéma directeur pour le campus Bouloie-Temis tel qu'il a été approuvé le 8 avril 2019 lors d'un Comité de Pilotage extraordinaire en présence des financeurs du contrat métropolitain. Ainsi est prévue une construction d'environ 2 000 m2 de SDP située de façon privilégiée au cœur du campus où le nouvel établissement participera à la requalification de ce secteur du campus. Le positionnement retenu pour son implantation permet d'envisager une extension sur site à long terme.

L'ouverture de l'école est prévue pour la rentrée 2023.

L'assemblée délibérante a préalablement fixé la composition du jury avec la création d'une commission d'appel d'offres spécifique et a déterminé les conditions de dépôt des listes.

II. Fixation des conditions de dépôt des listes pour la désignation des membres élus de la commission d'appel d'offres spécifique

Conformément aux dispositions prévues par l'article D.1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a précédemment déterminé les conditions de dépôt des listes aux fins d'élection, des membres de la commission d'appel d'offres spécifique, par délibération en date du 26 septembre 2019.

Les listes pouvaient être déposées au plus tard le jour de la séance du Conseil communautaire avant l'examen du rapport relatif à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique.

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres spécifique.

III. Modalités d'élection des membres de la CAO spécifique

Pour rappel, l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur une même liste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

En cas, d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'article L 2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Communautaire « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Il est proposé de faire application de cet article pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres spécifique.

Une seule liste a été déposée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de faire application de l'article L.2121-21 al. 4 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres spécifique du jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Institut Supérieur d'Ingénierie de Franche-Comté (ISIFC).

Titulaires

Dominique SCHAUSS Catherine BARTHELET Pascal CURIE Nicolas BODIN Serge RUTKOWSKI Suppléants

Gabriel BAULIEU Sylvie WANLIN Karima ROCHDI Marcel FELT Bernard GAVIGNET

Pour extrait conforme

Le Vice-Président suppleant,

Gabriel BAULIEU 1er Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 103 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote: 0